

Communiqué de presse

PLAN INFRASTRUCTURES 2016-2019 De l'ambition pour la Wallonie !

21-01-2016

En plus du communiqué de presse ci-dessous, vous trouverez sur ce lien <http://prevot.wallonie.be/plan-infrastructures-2016-2019> l'intégralité du Plan Infrastructures et la liste des chantiers de votre région à la fin du document.

Ce jeudi 21 janvier 2016, Maxime PREVOT, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics, de la Sécurité routière et des Voies hydrauliques, a présenté au Gouvernement wallon son ambitieux Plan Infrastructures 2016-2019.

En application de la Déclaration de Politique Régionale, le « Plan Infrastructures 2016-2019 » du Ministre Maxime PREVOT vise à **moderniser les infrastructures routières et fluviales en Wallonie afin de favoriser le développement socio-économique de la Région et doper la création d'emplois.**

Ce Plan, doté de moyens budgétaires inédits, 640 millions € pour plus de 300 dossiers, s'articule autour de quatre axes :

- la poursuite de la réhabilitation des autoroutes (128 millions €) ;
- la rénovation et la sécurisation des voiries régionales du réseau dit « secondaire » (347,5 millions €) ;
- le développement des « Routes de l'Emploi » (89,5 millions €) ;
- l'investissement dans les voies hydrauliques (75 millions €).

Le Plan Infrastructures, sur lequel le Service Public de Wallonie et la SOFICO travaillent depuis des mois, est le fruit d'une collaboration et d'une méthodologie concertée avec le bureau de consultants PricewaterhouseCoopers, mandaté pour étudier **les grands enjeux d'infrastructure en Wallonie et les gains socio-économiques liés à son entretien et à son développement stratégique.**

Il présente, par conséquent, **une stratégie d'investissements** visant à rencontrer une sélection des besoins les plus prioritaires et structurants pour la Wallonie en termes de réhabilitation, de sécurisation, de mobilité et de développement économique durable.

Ce Plan constitue **une réponse concrète aux attentes du secteur de la construction** grâce notamment aux budgets inédits dégagés et à une prévisibilité des commandes et programmation dans le temps. De plus, au-delà des Routes de l'Emploi proprement dites, le bureau d'étude PwC estime que les 640 millions € du Plan Infrastructures permettront de **créer entre 418 et 624 millions € de valeur ajoutée et donc de contribution au PIB wallon et entre 5.800 et 8.300 emplois créés au-delà des nombreux emplois sauvegardés.**

I. La méthodologie

Les besoins étant conséquents et les budgets plus limités, il était impératif de **développer une approche méthodologique robuste pour que les chantiers prioritaires soient identifiés avec un maximum de pertinence et de transparence et soient conformes à la vision stratégique à développer dans l'intérêt supérieur de la Wallonie et de son redéploiement.**

Différentes orientations stratégiques ont donc été fixées, tant pour le réseau routier que pour les voies navigables, en phase avec les recommandations formulées par le bureau de conseil PwC.

Pour le réseau routier, il s'agit notamment de :

- consacrer des moyens à la réhabilitation des revêtements et ouvrages d'art (ponts) ;
- dédier des moyens suffisants à la sécurisation de tronçons routiers et de traversées d'agglomérations (en particulier les zones à haut risque) ;
- investir dans les routes de l'emploi et dans les extensions du réseau ;
- placer des moyens dans l'électromécanique ;
- renforcer la complémentarité entre moyens de transport, notamment via la promotion du covoiturage ;
- consacrer des moyens aux aménagements doux ;
- intégrer les voiries dans leur environnement (dispositifs antibruit, bassins d'orage, aménagements paysagers).

Pour les voies navigables, cela consiste à :

- investir dans les liaisons fluviales stratégiques ;
- effectuer des entretiens des voies navigables et des ouvrages d'art ;
- favoriser le report modal vers les voies navigables ;
- consacrer des moyens suffisants à l'électromécanique.

Contrairement à la partie fluviale, plus circonscrite, les besoins présents sur nos voiries ont nécessité un travail de recensement important au sein de l'administration. C'est pourquoi, la SOFICO et le Service Public de Wallonie se sont lancés en 2014 dans **la construction d'un modèle de Gestion des Projets routiers appelé « GPS »**. Après avoir listé l'ensemble des besoins rencontrés, ce concept pondère chaque demande selon différents critères (réhabilitation et sécurisation des voiries et des ponts, mobilité, prise en compte des équipements au sens large, ...). Cette approche a permis d'atteindre l'objectif de recensement des besoins prioritaires correspondants au budget exceptionnel arrêté par le Ministre Maxime PREVOT.

Les dossiers du Plan seront mis en œuvre avec **les plus hauts standards de qualité**. Parmi la multitude d'étapes, l'amélioration constante du **contrôle des chantiers** reste incontestablement un des défis majeurs à devoir rencontrer.

Le dernier rapport de la Cour des Comptes relatif aux contrôles de la qualité des travaux d'entretien du réseau routier et autoroutier wallon publié en ce début d'année 2016 souligne les efforts tangibles réalisés par la Wallonie et la SOFICO dans la lignée des recommandations issues de son précédent rapport mais fait également des recommandations au niveau de la connaissance du patrimoine, de l'actualisation des banques de données, de l'application des plans qualité, du reporting des résultats, du cahier des charges type « Qualiroutes », ainsi que des contrôles en cours d'exécution des chantiers et a posteriori.

Au-delà de la sélection des projets, le processus de gestion des projets « GPS » comprend un volet qui va permettre d'assurer la qualité de leur mise en œuvre et formaliser les très nombreuses tâches y afférentes en assurant un reporting depuis les premières esquisses, les procédures de concertation jusqu'au **contrôle pointu des travaux**. Ce processus sera associé à une actualisation constante des prescriptions de « Qualiroutes » et à un renforcement du personnel chargé du contrôle des chantiers ainsi que par une externalisation de celui-ci.

II. Les chantiers

Vous trouverez sur le lien <http://prevot.wallonie.be/plan-infrastructures-2016-2019> l'ensemble des dossiers précis retenus dans le « Plan Infrastructures » articulé autour de quatre axes.

1. Les autoroutes

Malgré l'important investissement consenti ces dernières années sur le réseau autoroutier wallon, via le Plan Routes, il subsiste des tronçons à réhabiliter ou à développer. Les moyens dévolus à ce volet dans le cadre du Plan Infrastructures ont donc pour ambition de **poursuivre le travail entamé**, sans pour autant considérer qu'il sera entièrement finalisé. La SOFICO continuera encore à mobiliser, sur fonds propres hors ce Plan, et même au-delà de cette législature, des moyens conséquents pour garantir une qualité suffisante de nos autoroutes.

En vue de poursuivre les chantiers de réhabilitation et d'amélioration du réseau autoroutier wallon, un montant total de **128 millions €** a été retenu.

2. Les voiries régionales du réseau dit « secondaire »

La volonté du Ministre Maxime PREVOT a été de consacrer la part la plus importante des moyens du « Plan Infrastructures » au réseau non autoroutier, ayant fait l'objet de moins d'investissements dans le cadre du Plan Routes, afin d'**améliorer sensiblement la qualité, la sécurité et le confort des routes régionales qui constituent l'important maillage de voiries sur notre territoire.**

Il s'agira principalement de chantiers visant à améliorer la sécurité routière, le revêtement, l'entretien et les aménagements doux de la route pour les piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, ...

347,5 millions € sont alloués à ce second pilier dénommé « Réseau hors autoroute », soit **54 % du budget total du Plan.**

3. Les « Routes de l'Emploi »

Pour le Ministre Maxime PREVOT, une des principales priorités est également de **booster les investissements en faveur des accès aux grands pôles pourvoyeurs d'emplois** situés en périphérie du réseau (auto)routier tels des parcs d'activités économiques, des zones hospitalières, ...

Le Plan Infrastructures prévoit donc de réaliser les connexions caractérisées par une densité de véhicules créant quotidiennement des problèmes de congestion de trafic et/ou de sécurité routière, qui rendent difficiles les accès aux pôles d'emploi existants, en extension ou en création. Les projets retenus ont été choisis afin de maximiser les effets bénéfiques pour la Wallonie.

Ce sont généralement des chantiers de grande ampleur, dont seuls des moyens extraordinaires en permettront la concrétisation. Une part significative des dossiers sélectionnés est localisée en province du Brabant wallon vu la pression automobile extrêmement forte qui s'y exerce, bien plus qu'ailleurs en Wallonie, en raison des accès vers la capitale fédérale.

Au total, ce sont **89,5 millions €** qui sont ainsi réservés pour le développement des Routes de l'Emploi, soit près du double de ce qui avait été initialement envisagé dans le Plan Marshall 4.0 afin de garantir l'accessibilité aux pôles de développement économique.

4. Les voies hydrauliques

Les camions qui transitent sur le réseau routier wallon ont un impact conséquent sur l'état des routes : le passage d'un camion de 44 tonnes équivaut au passage d'environ 150.000 véhicules cumulés. Il est donc plus que nécessaire d'attirer autant que possible le transport de marchandises par voies fluviales. Actuellement, **40 millions de tonnes de marchandises sont transportées par bateau chaque année sur les 450 km de voies d'eau navigables en Wallonie**, ce qui représente l'équivalent de 2 millions de camions qui ne se retrouvent pas sur nos routes.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, **investir davantage dans les voies hydrauliques pour les rendre attractives est donc un enjeu majeur et véritablement stratégique pour notre région.** C'est ce que l'on appelle concrètement le « report modal » vers la voie d'eau.

Il s'agira, entre autres, d'augmenter le gabarit de nos voies navigables pour permettre le passage de bateaux de grand tonnage et de poursuivre leur entretien afin qu'elles continuent à remplir leur rôle. Certains ouvrages présentent en effet un degré de vétusté auquel il faut remédier en vue de maintenir des conditions de sécurité de navigation et de régulation du débit des eaux.

Les travaux pour ce faire représentent des coûts conséquents, que seuls les budgets classiques ne suffisent pas à financer si un caractère optimal et efficace de ces travaux veut être atteint. **75 millions €** sont par conséquent consacrés à donner un coup d'élan inédit au réseau fluvial wallon en plus des 75 millions € déjà budgétés pour le cofinancement du projet européen RTE-T Seine-Escaut et de gestion centralisée des voies navigables. Grâce à ces moyens, l'objectif est d'augmenter de 10% sur la décennie le trafic fluvial wallon.

5. Des attentions particulières

Des attentions particulières ont également été identifiées et dotées de moyens spécifiques en matière notamment d'ouvrages d'art (les ponts, ...), d'électromécanique (l'éclairage, ...), de lutte contre les nuisances liées au bruit des véhicules, les bassins d'orage, ... Ces moyens, pour un total de **88 millions €**, sont intégrés à ceux cités ci-dessus, en les répartissant suivant le réseau auquel ils s'appliquent.

En ce qui concerne **les ouvrages d'art** spécifiquement, un investissement inédit à la sécurisation des ponts a été dégagé par le Ministre Maxime PREVOT. Au total, ce sont **46 millions €** qui vont être consacrés à réhabiliter les ouvrages d'art jugés les plus préoccupants.

A cet égard, les Directions territoriales du Service Public de Wallonie procèdent périodiquement à des inspections générales des 5.000 ouvrages d'art (routes et voies hydrauliques) wallons afin d'établir leur état de santé. Une analyse complète réalisée par des spécialistes les classe en différentes catégories :

- Groupe A : défauts très importants à réparer en priorité ;
- Groupe B : défauts importants à réparer à court terme ;
- Groupe C : défauts à réparer à moyen terme ;
- Groupe D : ouvrage nécessitant une surveillance rapprochée ;
- Groupe E : pont en état de service satisfaisant nécessitant quelques travaux d'entretien ;
- Groupe F : ouvrage sans défaut.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, grâce aux moyens dégagés par le « Plan Infrastructures », l'objectif est de **traiter au minimum tous les ponts placés dans le groupe A.**

6. Le budget

Il a été décidé d'investir, non pas uniquement 320 millions € comme la négociation de l'accord gouvernemental l'avait initialement envisagé, mais bien **640 millions €**, soit le double, afin de répondre de manière plus pertinente et efficace aux besoins exprimés. C'est donc **un programme d'investissement sans précédent** qui vient ainsi d'être arrêté par le Ministre Maxime PREVOT au bénéfice des infrastructures régionales de transport.

Dans le cadre de la trajectoire budgétaire que s'est fixée le Gouvernement wallon, **le prélèvement kilométrique pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes**, qui sera mis en place dès avril 2016, va permettre, durant la législature actuelle, à financer le « Plan Infrastructures » pour un montant de **320 millions €**.

Les contributeurs auront donc un retour direct du paiement de leurs redevances au travers des nombreux chantiers d'amélioration du réseau wallon qu'ils favoriseront et, plus globalement, dans la mesure où ces investissements amélioreront la productivité économique de notre région et impacteront la création d'emplois.

Les 320 millions € additionnels proviennent de diverses sources :

- **128 millions €** provenant des crédits classiques dévolus **Service Public de Wallonie, Direction générale des routes**, ce qui constitue une nouveauté dans la transparence de l'affectation pluriannuelle de ces crédits, jusqu'ici arbitrés annuellement sans publicité par le seul ministre des Travaux publics ;
- **18 millions €** sont issus des crédits ordinaires consacrés aux **voies hydrauliques** (15 millions €) et aux **zones d'activité économique** (3 millions €), ici aussi dans une démarche inédite de transparence ;
- **140 millions €** provenant des capacités d'investissements classiques de la **SOFICO** dont les organes dirigeants ont validé les divers chantiers en Conseil d'Administration ce mercredi 20 janvier afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre de ce plan stratégique pour laquelle la SOFICO sera un acteur incontournable ;
- **34 millions €** sont issus des crédits du programme **SOWAFINAL 3**.

Au-delà de ce budget exceptionnel, **des marges, actuellement non affectées, restent évidemment disponibles sur les crédits « courants » du Service Public de Wallonie**, pour mener à bien diverses actions dont notamment :

- des opérations d'entretien des revêtements du type « raclage/pose » ;
- des aménagements de sécurité décidés en Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) et des traitements d'obstacles latéraux ;
- d'éventuels imprévus du Plan Infrastructures ;
- des urgences et impondérables ;
- d'éventuels besoins nouveaux qui se déclareraient entre 2016 et 2019.

Au total, si on additionne donc le budget du « Plan Infrastructures », les crédits classiques et d'entretien du SPW et de la SOFICO, les crédits européens obtenus dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, les montants alternatifs de SOWAFINAL 3 tels qu'arrêtés par le Gouvernement pour les volets Zones d'activités économiques et Ports autonomes et les crédits classiques Zones d'activités économiques, **ce sont plus de 2 milliards € qui sont ainsi programmés en investissement et en entretien infrastructurels pour cette législature.**

7. Le calendrier

Au niveau de la programmation temporelle des chantiers, aucun calendrier précis, englobant un « ordre de priorité », n'a été arrêté. Les leçons tirées du passé ont pu montrer qu'il était illusoire de vouloir programmer autant de chantiers de la sorte avec plusieurs années d'avance. La seule possibilité d'aléas techniques ou administratifs liés à un retard dans une procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme, par exemple, viendrait à elle seule bouleverser l'ordre espéré.

Ce sont la SOFICO et le Service public de Wallonie qui prendront donc pleinement la main sur la planification des chantiers, en tenant compte de l'ensemble des priorités énoncées et des facteurs opérationnels réels (études, délais administratifs, conditions météorologiques, ...) ainsi qu'en concertation avec les autorités locales concernées.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, ce Plan, doté de moyens inégalés, va permettre la modernisation des infrastructures routières et fluviales. Il n'est pas inédit de lancer, en Wallonie ou ailleurs, un plan visant à réhabiliter et moderniser les réseaux de transport, mais c'est la première fois, dans notre région, que tant d'acteurs, privés comme publics, sont appelés à être rassemblés autour d'un projet à si haute valeur ajoutée, du point de vue stratégique et qualitatif pour le développement socio-économique de toute la Wallonie.